Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/86

21.1.2025

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/86 DE LA COMMISSION

du 20 janvier 2025

rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2024/2189 en ce qui concerne le résumé des caractéristiques du produit biocide

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 22 avril 2024, le comité permanent des produits biocides (ci-après le «comité») a émis un avis favorable sur un projet d'acte octroyant une autorisation de l'Union pour le produit biocide unique «ClearKlens wipes based on IPA», y compris son annexe fournissant le résumé des caractéristiques du produit biocide (ci-après le «RCP»).

(2) Le 3 septembre 2024, le règlement d'exécution (UE) 2024/2189 de la Commission ([2]) octroyant l'autorisation a été adopté et ensuite publié, mais sans le RCP.

(3) Il convient donc de rectifier le règlement d'exécution (UE) 2024/2189 afin d'y inclure le RCP.

(4) Dans un souci de clarté et de sécurité juridique, cette correction devrait être effectuée sans délai et le présent règlement devrait s'appliquer rétroactivement, étant donné que les conditions relatives à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation du produit biocide unique «ClearKlens wipes based on IPA» sont définies dans le RCP.

(5) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides, rendu avant l'adoption du règlement d'exécution (UE) 2024/2189,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Dans le règlement d'exécution (UE) 2024/2189, le texte figurant à l'annexe du présent règlement est ajouté en tant qu'annexe.

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.
([2]) Règlement d'exécution (UE) 2024/2189 de la Commission du 3 septembre 2024 octroyant une autorisation de l'Union pour le produit biocide unique dénommé «ClearKlens wipes based on IPA» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2024/2189, 4.9.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2024/2189/oj).

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Il est applicable à partir du 24 septembre 2024.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 20 janvier 2025.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDE

ClearKlens wipes based on IPA

Type(s) de produit

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro d'autorisation: EU-0032009-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0032009-0000

1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Nom commercial/noms commerciaux du produit**

Nom commercial/noms commerciaux	ClearKlens IPA 70 % non sterile WW ClearKlens IPA 70 % v/v wipes ClearKlens IPA 70 % wipes ClearKlens IPA 70 % wipes non sterile ClearKlens IPA 70 % wipes non sterile VH1 ClearKlens IPA 70 % wipes VH1 ClearKlens IPA 70 % WW ClearKlens IPA 70 % WW VH1 ClearKlens IPA 70 % non sterile wipes ClearKlens IPA 70 % non sterile wipes VH1 ClearKlens IPA wipe ClearKlens IPA Wipes ClearKlens IPA WW Divodes IPA WW IPA 70 % v/v WW IPA 70 % wipes IPA 70 % WW IPA 70 % WW VH1 IPA wipes IPA WW Divodes IPA Wipes Soft Care IPA Desinfection Wipes TASKI Sprint IPA Wipes TASKI Sani IPA Wipes TASKI Jontec IPA Wipes TechniSat® DES TexVantage™ DES PolySat® DES AlphaSat™ DES ThermaSat DES TechniScrub™ DES HoneyComb® DES AlphaSat™ 10 DES ClearKlens IPA 70 % v/v WW Suma IPA Wipes Vectra Honeycomb 10 TechniSat DCO TechniSat MDC TexVantage DCO TexVantage MDC PolySat DCO PolySat MDC AlphaSat DCO AlphaSat MDC ThermaSat DCO ThermaSat MDC TechniScrub DCO

	TechniScrub MDC HoneyComb DCO HoneyComb MDC AlphaSat 10 DCO AlphaSat 10 MDC

1.2. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Diversey Europe Operations B.V.
	Adresse	Regulatory team Maarssenbroeksedijk 2 3542 DN Utrecht NL
Numéro de l'autorisation	EU-0032009-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0032009-0000	
Date de l'autorisation	22 janvier 2025	
Date d'expiration de l'autorisation	31 décembre 2034	

1.3. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	Diversey Europe Operations B.V.
Adresse du fabricant	Maarssenbroeksedijk 2 3542DN Utrecht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Diversey Europe Operations B.V. site 1 Avenida Conde Duque 5, 7 y 9; Poligono Industrial La Postura 28343 Valdemoro (Madrid) Espagne Diversey Europe Operations B.V. site 2 Strada Statale 235 26010 Bagnolo Cremasco (CR) Italie Diversey Europe Operations B.V. site 3 Cotes Park Industrial Estate DE55 4PA Somercotes Alfreton Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Diversey Europe Operations B.V. site 4 Rembrandtlaan 414 7545 ZW Enschede Pays-Bas Diversey Europe Operations B.V. site 5 Morschheimer Strasse 12 D-67292 Kirchheimbolanden Allemagne

Nom du fabricant	Flexible Medical Packaging Ltd
Adresse du fabricant	Unit 8, Hightown, White Cross Industrial Estate LA1 4XS Lancaster, Lancashire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Emplacement des sites de fabrication	Flexible Medical Packaging Ltd site 1 Unit 8, Hightown, White Cross Industrial Estate LA1 4XS Lancaster, Lancashire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	Ardepharm
Adresse du fabricant	Les Îles Ferays 07300 Tournon-sur-Rhône France
Emplacement des sites de fabrication	Ardepharm site 1 Les Îles Ferays 07300 Tournon-sur-Rhône France

Nom du fabricant	Entegris Cleaning Process (ECP) S.A.S
Adresse du fabricant	395 rue Louis Lépine 34000 Montpellier France
Emplacement des sites de fabrication	Entegris Cleaning Process (ECP) S.A.S site 1 395 rue Louis Lépine 34000 Montpellier France

Nom du fabricant	Pluswipes Ltd
Adresse du fabricant	Pywell Rd, Willowbrook East Industrial Estate NN17 5XJ Corby Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Pluswipes Ltd site 1 Pywell Rd, Willowbrook East Industrial Estate NN17 5XJ Corby Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	ITW Contamination Control BV
Adresse du fabricant	Saffierlaan 5 2132 VZ Hoofddorp Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	ITW Contamination Control BV site 1 Saffierlaan 5 2132 VZ Hoofddorp Pays-Bas

Nom du fabricant	ITW Texwipe
Adresse du fabricant	1210 South Park Drive 27284 North Carolina Kernersville États-Unis d'Amérique
Emplacement des sites de fabrication	ITW Texwipe site 1 1210 South Park Drive 27284 North Carolina Kernersville États-Unis d'Amérique

Nom du fabricant	ITW Contamination Control (Wujiang) Co., LTD

Adresse du fabricant	No. 4660 Pangjin Road Wujiang Economic & Technological Development Zone Suzhou, Jiangsu province 215021 Suzhou Chine
Emplacement des sites de fabrication	ITW Contamination Control (Wujiang) Co., LTD site 1 No. 4660 Pangjin Road Wujiang Economic & Technological Development Zone Suzhou, Jiangsu province 215021 Suzhou Chine

1.4. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Propane-2-ol
Nom du fabricant	INEOS Solvents Germany GmbH
Adresse du fabricant	Anckelmannplatz D-20537 Hamburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	INEOS Solvents Germany GmbH site 1 Shamrockstrasse 88 D-44623 Herne Allemagne INEOS Solvents Germany GmbH site 2 Römerstrasse 733 D-47443 Moers Allemagne

Substance active	Propane-2-ol
Nom du fabricant	Shell Chemicals Europe B.V.
Adresse du fabricant	Postbus 2334 3000 CH Rotterdam Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Shell Chemicals Europe B.V. site 1 Vondelingenweg 601 3196 KK Rotterdam-Pernis Pays-Bas

Substance active	Propane-2-ol
Nom du fabricant	Exxon Mobil Chemicals
Adresse du fabricant	Hermeslaan 2 1831 Machelen Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Exxon Mobil Chemicals site 1 4045 Scenic Hailway LA 70805 Baton Rouge États-Unis d'Amérique Exxon Mobil Chemicals site 2 Southampton SO45 1TX Hampshire États-Unis d'Amérique

Substance active	Propane-2-ol
Nom du fabricant	Novapex
Adresse du fabricant	21 Chemin de la Sauvegarde 21 Écully Park CS 33167 69134 Écully France
Emplacement des sites de fabrication	Novapex site 1 Rue Gaston Monmousseau 38556 Saint Maurice l'Exil France

2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propane-2-ol		substance active	67-63-0	200-661-7	63,1 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

XX: Lingettes présaturées

3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter un équipement de protection des yeux et du visage. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser l'eau pour l'extinction. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P501: Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations nationales. P405: Garder sous clef.

4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Usage #1 TP02: Désinfectant pour surfaces dures — professionnels — Essuyage

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun:: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Lingettes présaturées prêtes à l'emploi (PAE) pour la désinfection des surfaces dures non poreuses pré-nettoyées dans les laboratoires, salles blanches et sites de production pharmaceutique et cosmétique.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Essuyage en utilisant des lingettes présaturées prêtes à l'emploi (PAE) Description détaillée: —
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Utiliser X pour 0,5 m^2. Où X est 1 lingette; pour les lingettes de taille 20-46 cm × 38-68 cm 2 lingettes; pour les lingettes de taille 15-31 cm × 20-31 cm 3 lingettes; pour les lingettes de taille 15 cm × 15 cm 4 lingettes; pour les lingettes de taille 10 cm × 10 cm Dilution (%): Prêt-à-l'emploi Nombre et fréquence des applications: Appliquer selon les protocoles de désinfection jusqu'à 20 fois par jour Temps de contact: Laisser agir pendant au moins 5 minutes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Emballage: Sac à glissière Polyéthylène téréphtalate (PET)/Polyéthylène basse densité (LDPE)/Polyéthylène haute densité (HDPE) avec couche barrière coextrudée Sac flexible (Flexpack) PET/LDPE/HDPE avec couche barrière coextrudée Seau — HDPE Bac — HDPE Chaque emballage peut contenir entre 5 et 500 lingettes, le seau (HDPE) peut contenir jusqu'à 1 000 lingettes. Lingettes: 100 % polyester 100 % polypropylène 50/50 % Polyester/Cellulose ou 45/55 % Polyester/Cellulose

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection. Plier la lingette en l'air en quarts de plis. Essuyer dans une direction en superposant les coups. Humidifier complètement la surface. Laisser agir pendant au moins 5 minutes.

Utiliser uniquement des lingettes humides.

Fermer le paquet après utilisation. Jeter les lingettes usagées immédiatement après l'application dans un conteneur fermé.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Usage #2 TP02: Désinfectant pour surfaces dures — professionnels — Balayage

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Lingettes présaturées prêtes à l'emploi (PAE) pour la désinfection des surfaces dures non poreuses pré-nettoyées dans les salles blanches et les sites de production pharmaceutique et cosmétique.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Balayage en utilisant les lingettes présaturées prêtes à l'emploi (PAE) Description détaillée: —

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Utiliser X par1 m^2.Où X est 1 lingette pour les lingettes de taille 25-38 cm × 38-68 cm; 2 lingettes pour les lingettes de taille 20-46 cm × 31-46 cm; 3 lingettes pour les lingettes de taille 15-23 cm × 20-28 cm; Dilution (%): Prêt-à-l'emploi Nombre et fréquence des applications: Appliquer selon les protocoles de désinfection jusqu'à 2 fois par jour Temps de contact: Laisser agir pendant au moins 5 minutes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Emballage: Sac à glissière Polyéthylène téréphtalate (PET)/Polyéthylène basse densité (LDPE)/Polyéthylène haute densité (HDPE) avec couche barrière coextrudée Sac flexible (Flexpack) PET/LDPE/HDPE avec couche barrière coextrudée Seau — HDPE Bac — HDPE Chaque emballage peut contenir entre 5 et 500 lingettes, le seau (HDPE) peut contenir jusqu'à 1 000 lingettes. Lingettes: 100 % polyester 100 % polypropylène 50/50 % Polyester/Cellulose ou 45/55 % Polyester/Cellulose

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection. Fixer la lingette sur le balai. Essuyer systématiquement en superposant les coups. Humidifier complètement la surface. Laisser agir pendant au moins 5 minutes.

Utiliser uniquement des lingettes humides.

Fermer le paquet après utilisation.

Jeter les lingettes usagées immédiatement après l'application dans un conteneur fermé.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Usage # 3 TP02: Désinfectant pour surfaces dures — professionnels — Essuyage (équipements et petites surfaces)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Lingettes présaturées prêtes à l'emploi (PAE) pour la désinfection des équipements et petites surfaces dures non poreuses dans les établissements (incluants les hôpitaux, maisons de retraite et cabinets médicaux)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Essuyage en utilisant des lingettes présaturées prêtes à l'emploi (PAE) Description détaillée: —
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Utiliser X pour 0,5 m^2. Où X est 1 lingette; pour les lingettes de taille 20-46 cm × 38-68 cm 2 lingettes; pour les lingettes de taille 15-31 cm × 20-31 cm 3 lingettes; pour les lingettes de taille 15 cm × 15 cm 4 lingettes; pour les lingettes de taille 10 cm × 10 cm Dilution (%): Prêt-à-l'emploi Nombre et fréquence des applications: Appliquer selon les protocoles de désinfection jusqu'à 20 fois par jour Temps de contact: Laisser agir pendant au moins 5 minutes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Emballage: Sac à glissière Polyéthylène téréphtalate (PET)/Polyéthylène basse densité (LDPE)/Polyéthylène haute densité (HDPE) avec couche barrière coextrudée Sac flexible (Flexpack) PET/LDPE/HDPE avec couche barrière coextrudée Seau — HDPE Bac — HDPE Chaque emballage peut contenir entre 5 et 500 lingettes, le seau (HDPE) peut contenir jusqu'à 1 000 lingettes.

	Lingettes: 100 % polyester 100 % polypropylène 50/50 % Polyester/Cellulose ou 45/55 % Polyester/Cellulose

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection. Plier la lingette en l'air en quarts de plis et essuyer dans une direction en superposant les coups. Humidifier complètement la surface.

Laisser agir pendant au moins 5 minutes.

Utiliser uniquement des lingettes humides.

Fermer le paquet après utilisation.

Jeter les lingettes usagées immédiatement après l'application dans un conteneur fermé.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

Tenir les enfants à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

5. **CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION** ([1])

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir le mode d'emploi spécifique selon usage.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Le produit ne peut être appliqué que dans une pièce suffisamment ventilée. Les taux de renouvellement d'air minimaux requis sont les suivants:

— 8/h dans les laboratoires

— 60/h dans les sites de production de produits pharmaceutiques et cosmétiques

— 20/h dans les salles blanches

— 1,5/h dans les autres zones (y compris les hôpitaux, les maisons de retraite et les cabinets médicaux)

([1]) Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit). Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil ([2]) et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir la section 6 pour les références complètes.

Éviter le contact avec les yeux.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Inhalation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact avec les yeux: Provoque des irritations sévères.

EN CAS D'INHALATION: sortir prendre l'air frais et se reposer dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact, si présentes et facile à retirer. Continuer de rincer pendant au moins 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Précautions environnementales

Ne doit pas être déversé dans le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans le système d'évacuation des eaux.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure).

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Le produit et ses conteneurs doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la réglementation en vigueur en matière d'élimination des déchets dangereux. Procéder à l'élimination ou à l'incinération conformément à la législation et aux exigences locales..

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 2 ans.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conserver à l'abri du soleil et à une température inférieure à 40 °C.

Conserver dans un lieu fermé.

6. **AUTRES INFORMATIONS**

La concentration de substance active exprimée en pourcentage de volume est de 70 % v/v.

Les titres complets des références de la section 5.2 «Mesures de mitigation des risques» sont les suivants: EN 374 — Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail.

([2]) Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/1998/24/oj).